



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies rares

Question écrite n° 25120

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la mise en place d'un forfait annuel par patient à hauteur de 500 euros pour le traitement à base de Circadin. Il lui demande les raisons de cette limitation de prise en charge.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25120

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4385

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)